

Club Finances et Comptabilité d'Entreprises

Recouvrement des créances : comment réagir ?

Par Smail Boughazi

La question du recouvrement des créances est centrale dans la gestion financière d'une entreprise. Les dirigeants de certaines entités économiques trouvent parfois toutes les peines du monde à recouvrer leurs créances et arriver à récupérer leur dû.



YACINE SADEG

> Me Ali Teibi

Cette problématique a été décortiquée le 15 mars dernier par Me Ali Teibi lors d'une rencontre organisée par le Club Finances et Comptabilité d'Entreprises de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCI AF).

Le conférencier a énuméré à l'entame de sa communication les raisons qui conduisent souvent à la survenance des créances impayées au sein de certaines entités économiques. Il a expliqué à l'assistance que la persistance de

ces créances est souvent due au non-respect de certaines procédures et règles, l'absence de prise de garanties, ou la prise de garanties illusoire.

Les raisons peuvent être également liées à des clients négligents, de mauvais payeurs, ou encore des clients non solvables. Des situations qui poussent dans la majorité des cas l'entreprise à entamer tout un long travail pour recouvrer les créances impayées.

Me Ali Teibi a ainsi expliqué à l'assistance que les voies conseillées pour réussir

cette tâche doivent répondre à certains critères, dont la persévérance, la rigueur et l'intransigeance, ainsi que la nécessité d'établir un profilage des clients. Il a été également conseillé d'entamer cette action par une tentative de règlement à l'amiable qui privilégierait, entre autres, des relances téléphoniques et des mises en demeure.

Par la suite, l'entreprise peut aller vers la mise en œuvre d'un recouvrement forcé à travers plusieurs moyens qui lui sont offerts, tels que la saisie des biens, ou encore la voie judiciaire comme dernier recours. Mais pour le conférencier, la meilleure manière c'est d'éviter la survenance de créances impayées en mettant en place des mesures conservatoires ainsi qu'un dispositif susceptible de prévoir toute situation imprévisible.

Durant les débats ayant suivi la communication, de nombreux chefs d'entreprise ont relaté des exemples concrets vécus dans le cadre de leurs activités. Certains participants ont même soulevé des situations qui demeurent floues sur le plan de la réglementation. C'est le cas des promotions immobilières qui sont confrontées parfois à d'inextricables problèmes liés au paiement de leur dû.

C'est aussi le cas d'une représentante d'une entreprise qui a abordé la question de la saisie des biens et la durée des saisies. Sur ces points, le conférencier a fait savoir que les entités économiques sont contraintes de prendre des garanties sous différentes formes afin d'éviter de tomber dans ce genre de problème.

Club Agriculture

Les agriculteurs face au défi de l'exportation

Par Smail Boughazi

Le Club Agriculture de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCI AF) a organisé, le 12 mars, une rencontre sur les exportations de produits agricoles, animée par le Président de l'Association nationale des exportateurs algériens, M. Ali Bey Nasri.



YACINE SADEG

> M. Ali Bey Nasri

Cette conférence à laquelle ont pris part de nombreux adhérents de la Chambre a été axée principalement sur les aspects réglementaires et pratiques des exportations, ainsi que sur les incitations accordées par les pouvoirs publics aux opérateurs économiques.

M. Ali Bey est revenu, durant sa communication, sur les différentes mesures prises par le gouvernement ces dernières années en vue de booster cet aspect ainsi que les évolutions enregistrées dans les volumes exportés vers les différents marchés internationaux, notamment les contingents rentrant dans le cadre des exportations vers l'Union européenne (UE).

Pour le conférencier, le cadre réglementaire mis en place ces dernières années est à même d'encourager les exportateurs et les inciter à la conquête des marchés internationaux

et développer des réseaux d'exportation pérennes. Il cite entre autres mesures décidées par l'Etat l'exonération de certaines taxes, dont l'IBS, la TAP ainsi que la TVA.

Le dispositif du drawback sera également mis en place par les Douanes algériennes prochainement, annonce-t-il, outre «le régime douanier suspensif», ainsi que «la vente en consignation».

Cependant, il estime qu'en dépit de ces encouragements, les volumes exportés demeurent à des niveaux insuffisants pour de multiples raisons. Une question qui a provoqué un débat parmi les participants qui ont tenté d'identifier les failles et les lacunes qui freinent ce secteur et l'empêchent de monter crescendo.

Pour le président du Club Agriculture, M. Moncef Bourkoug, la question devrait être traitée dans ses multiples facettes, mettant l'accent sur l'amélioration

constatée dans les rendements et les volumes produits par les agriculteurs, tout en regrettant le fait que le secteur de la transformation demeure encore faible et peu développé pour suivre l'évolution de la production.

M. Aboud Salah Bey, du Bureau national pour le développement rural (Bneder), fera savoir de son côté que l'exigence de l'heure est l'apparition d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs capables de mettre la filière agricole aux standards internationaux et permettre une mécanisation du secteur de manière à atteindre une taille critique qui offrirait la possibilité aux agriculteurs d'aller à la conquête des marchés internationaux.

D'autres agriculteurs ont relevé durant leurs interventions la nécessité de développer des circuits commerciaux adaptés et des réseaux susceptibles de développer la filière à l'exportation.